



## Point presse Covid-19 – DASS 31 mars 2022

---

- Point épidémiologique
- Vaccination

# Situation épidémiologique (29/03/2022)

## ATTEINTE DU PIC entre le 9 et le 13/02 (semaine 6) avec :

- incidence max sur 7 jours glissants : 4217/100 000 hab. ;
- nombre de cas hebdomadaire max : 11 210 ;
- taux max de positivité des tests : 51 % sur plus de 21 900 tests hebdomadaires.

## DÉBUT DE DÉCROISSANCE RÉGULIÈRE DES INDICATEURS

### depuis la semaine 7 avec, en fin de semaine 12 :

- 261 cas positifs, 3758 tests (6,9 % de positivité) ;
- 30/03 : incidence à 60/100 000.

## DÉPISTAGE/CRIBLAGE OMICRON

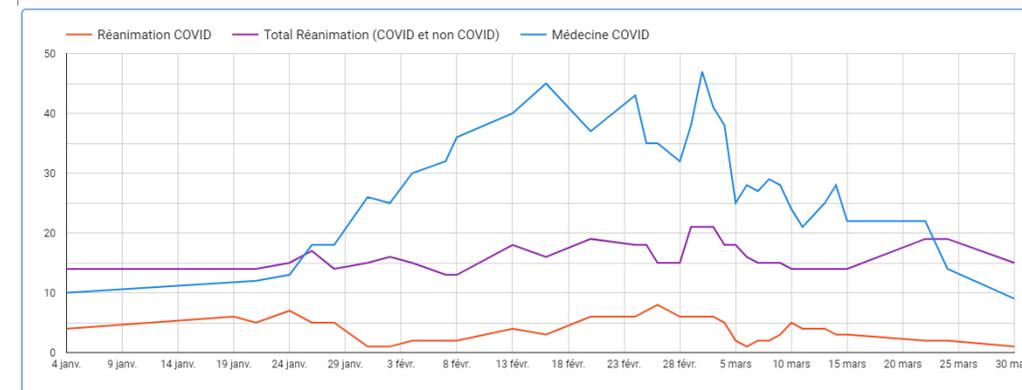
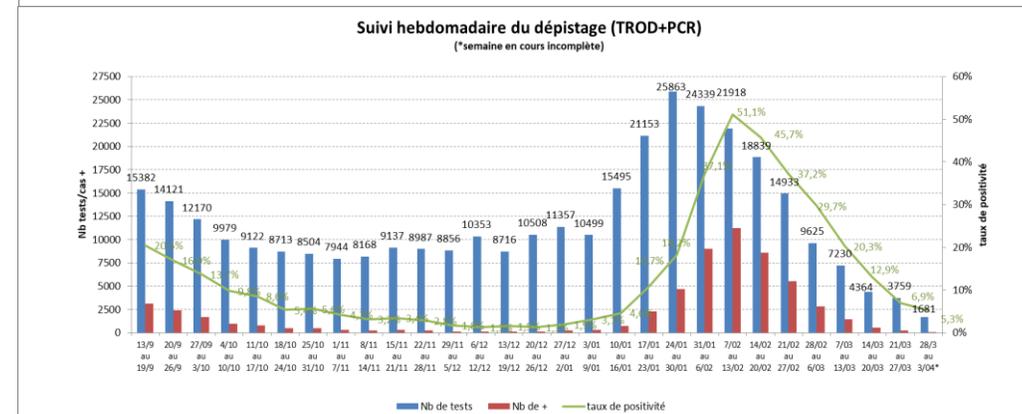
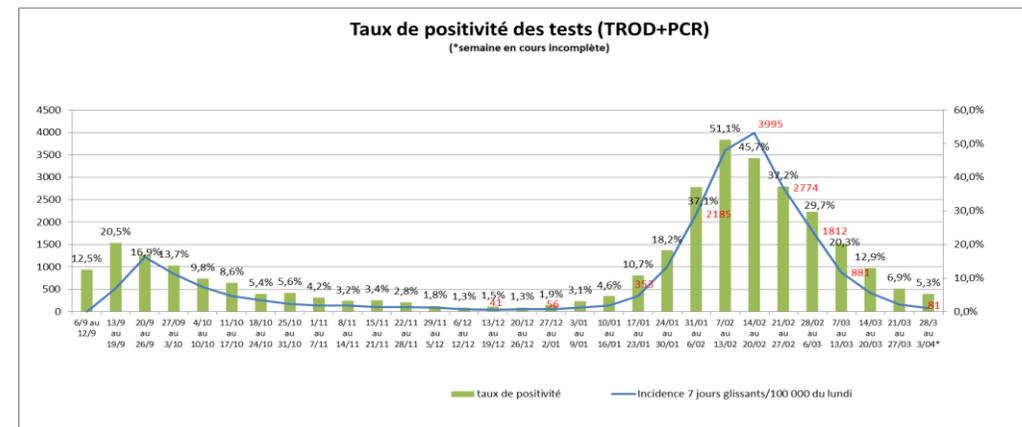
- Circulation active d'Omicron dans pratiquement toutes les communes.
- Criblage des cas locaux, centré actuellement sur les voyageurs Omicron
- Présence dans 32 communes (Nord, Sud, Îles).
- **Circulation majoritaire d'Omicron**
- **8 cas de sous-variant BA.2 parmi les 200 omicron testés.**

## HÔPITAUX

- 1 patient en réanimation
- 9 patients en unité Covid

## DÉCÈS TOTAUX

- 311 décès dont 9 décès depuis le 1/03/2022 :
  - 1 delta et 3 omicron ;
  - 7 non vaccinés, 1 avec 2 doses, 1 avec 3 doses.



# Bilan vaccination



Vaccination au 30 mars 2022

Stock vaccins  
**41 538**

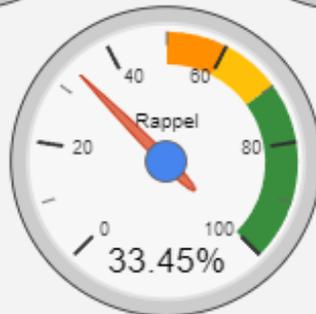
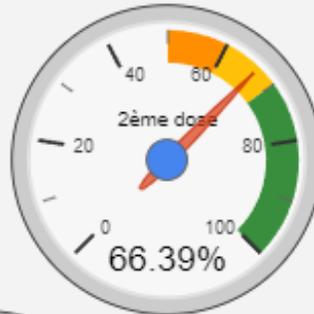
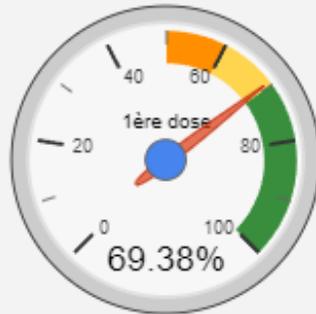
Doses injectées 7 derniers jours  
**536**

Doses injectées du jour  
**108**

## Avancement sur la population totale

Données basées sur le recensement ISEE de 2019 (271.000 personnes en NC).

1ère dose	2ème dose	Rappels
11	23	74



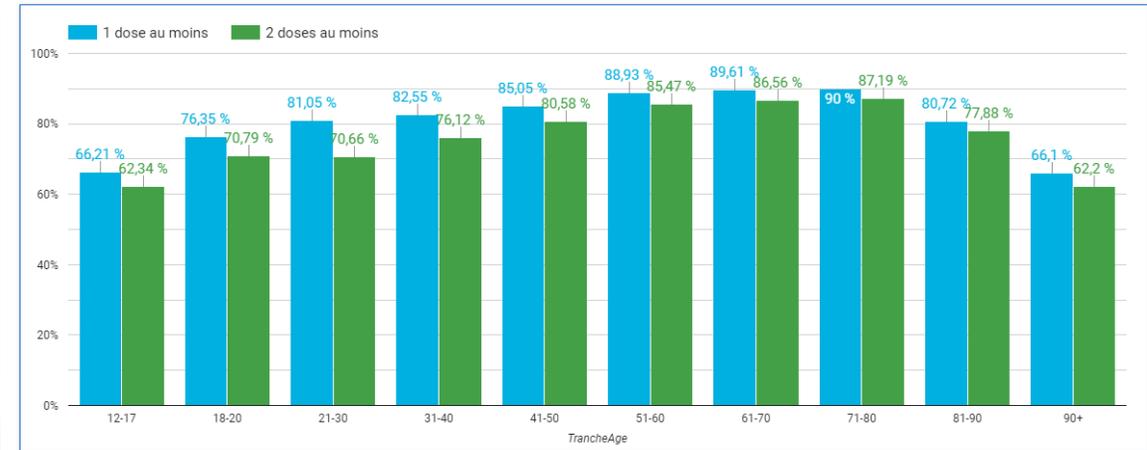
## Depuis le début de la campagne

Personnes ayant reçu 1ère dose  
**188 029**

Personnes ayant reçu 2ème dose  
**179 921**

Nombre de personnes ayant eu rappel  
**90 663**

Nombre de doses injectées  
**461 824**



## Personnes de plus de 80 ans

- 80,7 % ont eu un schéma partiel ou complet ;
- 77,8 % ont eu un schéma complet.

# Stratégie de vaccination

## Réglementation en Nouvelle-Calédonie

Comme pour la grippe saisonnière, la vaccination contre le Covid-19 va être intégrée dans le Code de santé publique applicable à la Nouvelle-Calédonie :

- **vaccination fortement recommandée** aux personnes vulnérables ou à risque de forme grave ;
- **vaccination recommandée** en milieu professionnel :
  - 1.pour les professionnels de santé ;
  - 2.pour les professionnels au contact de personnes malades ;
  - 3.pour les professionnels au contact régulier et prolongé avec des personnes vulnérables ou à risque de forme grave ;
  - 4.pour les personnels navigants des compagnies aériennes internationales et des bateaux de croisière ainsi que les accompagnants de groupes de voyageurs.
- **Vaccination recommandée** aux voyageurs se rendant en zone épidémique.

# 2<sup>e</sup> dose de rappel pour les plus de 80 ans

## Recommandations de la Haute Autorité de Santé

Les personnes âgées de plus de 80 ans sont désormais éligibles à la deuxième dose de rappel (ou 4<sup>e</sup> dose) à partir de trois mois après l'injection du premier rappel.

Si une infection au Covid-19 est survenue plus de trois mois après le premier rappel, un deuxième rappel n'est pas nécessaire.